

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 10 FEVRIER 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° - PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) – Modifications du Plan « Tableau de bord PCS3 » -
Approbation

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale (P.C.S.) ;

Attendu qu'il prévoit les modalités en cas de modifications majeures du Tableau de bord du PCS ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019 portant exécution du décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française;

Vu la délibération du conseil du 27 mai 2019 approuvant projet du Plan de cohésion Sociale de la ville de Verviers

Vu le courrier de la Ministre des Pouvoirs Locaux, daté du 27 août 2019, approuvant le Tableau de bord du PCS 2020 – 2025 ;

Vu la désignation de la cheffe de projet et l'impossibilité de poursuivre l'action qu'elle menait au sein du PCS : Action 1.3.03 « Coaching/orientation projet professionnel » ;

Vu le rapport du service en date du 28 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la section de Monsieur Lukoki, Echevin en date du 3 février 2020 ;

Par * voix contre * et * abstentions ;

DECIDE

Art. 1.- D'approuver le tableau de bord modifié du PCS 2020, Les modifications concernent :
La suppression de l'action 1.3.03 dès lors que l'agent PCS en charge de cette action a été désignée chef de projet PCS à temps plein et n'est pas remplacée dans sa fonction initiale ;

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la Direction de la Cohésion Sociale de la Région Wallonne et pour information à la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale ;